

Division
du Personnel

Bureau des Enseignants

Cellule
des maîtres auxiliaires

VR/DP
n° 3211/xxxx

Affaire suivie par
Philippe BRASSET
Bureau 333
Tél. (687) 26.61.87
Fax (687) 26.61.81
Mél.
pbrasset@ac-noumea.nc

David MACE/
Mélissa AUTOMALO
Bureau 333
Tél. (687) 26.61.08
Fax. (687) 26.61.81
Mél.
mmace@ac-noumea.nc
mautomalo@ac-noumea.nc

22 rue Dézarnaulds
BP G4
98848 Nouméa Cedex

Nouméa, le **1er octobre 2010**

Le Vice-Recteur de Nouvelle-Calédonie

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement
Monsieur le Directeur du CIO

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Affectation à la rentrée 2011 des maîtres auxiliaires

PJ : Listes des pièces justificatives (annexe 1)
Etat de services (annexe 2)
Barème d'affectation (annexe 3)

La présente note a pour objet de vous préciser les dispositions relatives aux opérations d'affectation des maîtres auxiliaires au titre de la rentrée 2011, à porter à la connaissance des maîtres auxiliaires placés sous votre autorité

J'appelle tout particulièrement votre attention sur la mise en place des modalités pour les opérations de renouvellement des candidatures des maîtres auxiliaires pour la prochaine rentrée scolaire. Aussi, je vous demande de bien vouloir afficher cette note et en assurer une large diffusion auprès des personnels concernés de votre établissement et de la porter à la connaissance des personnels placés en congé de maladie ou de maternité.

I- Modalités de participation

I-I Saisie des candidatures par internet

Les maîtres auxiliaires sont invités à formuler leur candidature, par l'intermédiaire d'une application informatique « LILMAC », disponible sur le site internet du Vice-rectorat à l'adresse internet suivante :

<https://bv.ac-noumea.nc/lilmac>

ou

<http://www.ac-noumea.nc>

Vous voudrez mettre à la disposition de chaque maître auxiliaire placé sous votre autorité le guide de saisie des vœux joint à la présente circulaire.

Dans chaque établissement, un poste sera mis à disposition des candidats ainsi que dans le hall du Vice-Rectorat, rue Dézarnaulds.

Pour toutes questions relatives au renouvellement des candidatures des maîtres auxiliaires, les candidats peuvent contacter :

M. Philippe BRASSET:
Téléphone : 26.61.87
Courriel : pbrasset@ac-noumea.nc

Mlle Mélissa AUTOMALO :
Téléphone : 26.61.08
Courriel : mautomalo@ac-noumea.nc

M. David MACE:
Téléphone : 26.61.08
Courriel : dmace@ac-noumea.nc

La campagne de saisie des vœux est ouverte 24 heures sur 24 **du mardi 05 octobre au jeudi 21 octobre 2010 inclus à minuit**. Les personnels utiliseront le numéro d'identifiant éducation nationale (NUMEN) qui est en leur possession. En cas de non connaissance du NUMEN, les candidats sont invités à se rapprocher de votre secrétariat qui devra le leur communiquer. Il est vivement recommandé aux candidats de ne pas attendre la fin de la période d'ouverture du serveur (du 05 octobre au 21 octobre 2010) pour saisir leur candidature.

L'application informatique « LILMAC » permet au candidat de saisir ses vœux et une discipline d'enseignement. **Aucune candidature ne sera prise en considération après la période d'inscription** sur « LILMAC »

IMPORTANT :

Jusqu'à présent, les candidats avaient la possibilité de demander plusieurs disciplines. Avec la mise en place de l'application informatique « LILMAC », les candidats ne peuvent demander qu'une seule discipline.

Toutefois, les candidats auront la possibilité de mentionner leur souhait d'enseigner dans une autre discipline sur l'accusé de réception qui sera transmis après la campagne de saisie des vœux.

La bivalence correspond à une seule discipline : elle n'est valable que pour des postes de P.L.P. ou de PEGC.

Exemple : pour une demande portant sur les valeurs de la bivalence disciplinaire « Lettes / Histoire Géographie », la candidature ne sera examinée que pour un poste de PLP dans un lycée professionnel ou de PEGC dans un collège. La candidature ne sera pas par valence dissociée étudiée en « Lettres » (collège + lycée général), et « Histoire / Géographie » (collège + lycée général).

I - Edition des demandes et retour des accusés de réception

La saisie de la demande de renouvellement donnera lieu à l'édition d'un accusé de réception au vice-rectorat au lendemain de la clôture de saisie des vœux. Celui-ci sera adressé **le 26 octobre 2010**, sous votre couvert, aux candidats.

Il appartiendra à chaque candidat de le vérifier, compléter, modifier le cas échéant, dater, signer préalablement à son renvoi immédiat par vos soins à la Division du Personnel au plus tard le **18 novembre 2010**.

L'accusé de réception devra être assorti de toute pièce justificative constituant un élément nouveau intervenu dans le courant de l'année 2010 et transmise à la division du personnel du vice-rectorat. Ces pièces sont nécessaires au calcul et à la vérification du barème.

Les pièces justificatives énumérées dans l'annexe 1 de la présente circulaire sont données à titre d'information pour toutes fins utiles. Les candidats devront veiller à fournir un état détaillé de leurs services dans l'enseignement secondaire privé établi par la division de l'enseignement privé.

Je vous demande de bien vouloir vérifier la présence des pièces justificatives présentées par le candidat et apposer votre visa sur l'accusé de réception.

II - Les vœux

Le nombre maximal de vœux possibles est fixé à six.(6)

Les vœux peuvent porter sur :

- une commune ;
- un groupement de commune ;
- un secteur d'une province (côte Ouest, côte Est, Lifou, Maré) ;
- une province.

III - Barème

Les éléments du barème sont détaillés en annexe de la présente circulaire.

Le barème prend en compte des éléments liés :

- aux diplômes ou à l'expérience professionnelle
- à l'ancienneté de service sur le territoire en qualité de maître auxiliaire
- à la situation familiale
- à l'admissibilité au concours
- aux vœux d'affectation

IMPORTANT

Pour ce qui concerne les candidats titulaires d'une licence ou d'un titre requis pour s'inscrire à un concours de recrutement des personnels d'enseignement, d'éducation ou d'orientation et les candidats titulaires d'un master et plus, une bonification de 16 points est attribuée lorsque le diplôme détenu correspond à la discipline d'enseignement sollicitée.

A titre d'exemple, un candidat titulaire d'une licence de mathématiques demandant à enseigner la discipline mathématiques lors de la saisie de sa candidature via l'application informatique bénéficiera d'une bonification de 16 points.

Si un candidat titulaire d'une licence de mathématiques demande à enseigner la physique-chimie lors de la saisie de sa candidature, cette bonification ne lui sera pas attribuée pour la discipline physique-chimie. En revanche, si ce candidat mentionne dans l'accusé de réception son souhait d'enseigner la discipline mathématique, cette bonification de 16 points lui sera attribuée pour cette discipline.

IV - Evaluation des maîtres auxiliaires

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2011, vous trouverez ci-joint une liste des maîtres auxiliaires en poste dans votre établissement durant l'année scolaire 2010, pour lesquels vous devez émettre un avis sur leur « réemploi » en 2011, selon la procédure ci-dessous :

1 – **liste à compléter** par « avis favorable / avis défavorable » à retourner au Vice-rectorat / Division du Personnel, au plus tard pour le jeudi 28 octobre 2010.

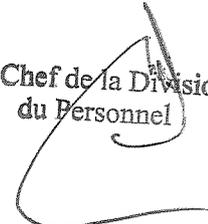
2 - **tout avis défavorable** doit être accompagné d'un **rapport circonstancié** visé par l'intéressé(e) à retourner au vice-rectorat / Division du Personnel, au plus tard pour le jeudi 28 octobre 2010 joint à la liste récapitulative des maîtres auxiliaires placés sous votre autorité.

3 – Les fiches d'évaluation des maîtres auxiliaires pour lesquels vous émettez un avis favorable, doivent être retournées au vice-rectorat / Division du Personnel, au plus tard pour le mercredi 18 novembre 2010.

V - Calendrier

du mardi 05 octobre au jeudi 21 octobre 2010 inclus à minuit.	Saisie des candidatures sur l'application « LILMAC »
le 26 octobre 2010	Envoi dans les établissements des accusés de réception
Le 28 octobre 2010	liste complétée par « avis favorable / avis défavorable » + rapport circonstancié pour avis défavorable
du 27 octobre au 18 novembre 2010	Vérification et signature de l'accusé de réception par le candidat (constitution du dossier avec les pièces justificatives)
le 18 novembre 2010	Transmission à la division du personnel par le chef d'établissement des accusés de réception et des pièces justificatives ainsi que les fiches d'évaluation.
Le 10 décembre 2010	Contrôle et validation des barèmes.

Par avance, je vous remercie de votre collaboration pour le bon déroulement de cette opération.


Le Chef de la Division
du Personnel
Noureddine MEZOUAR